

# *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

## *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Nombre de Conseillers :</b> |             |
| <i>en exercice</i>             | <b>: 10</b> |
| <i>présents</i>                | <b>: 7</b>  |
| <i>représentés</i>             | <b>: 7</b>  |
| <i>votants</i>                 | <b>: 7</b>  |
| <i>Pour</i>                    | <b>: 7</b>  |
| <i>Contre</i>                  | <b>: 0</b>  |
| <i>Abstentions</i>             | <b>: 0</b>  |

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le onze juin deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du trente-et-un mai deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

*Membres excusés ayant donné pouvoir* :

*Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice,  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore  
Mr VERHELST Eduard

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 31 mai 2024

*Secrétaire de séance* : Mr MONTHEIL Jean-Pierre

### *Délibération 2024/035 du 11 juin 2024*

#### *Remise aux normes électriques de l'église : Etude des devis et choix de l'entreprise*

Madame le Maire indique que les rapports de vérifications électriques annuels font état d'anomalies, de non conformités (réglementaires et normatives) et de dysfonctionnements sur le système électrique de l'Eglise. Dans la mesure où il s'agit d'un ERP, Madame le Maire précise qu'il convient de remédier à cette situation et de mettre en conformité les installations électriques du bâtiment, désormais vétustes.

Cette remise en conformité permettra de même de pallier le risque d'incendie engendré par la vétusté de ladite installation. L'accueil en sécurité du public et l'évitement du risque incendie sont les objectifs de cette opération.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de déléguer une partie de ces travaux à un artisan qualifié et qu'une autre partie de cette rénovation peut être réalisée en régie par le biais du travail de l'agent technique communal.

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

- Salamandre Electricité pour un montant total de 4 574.32 € HT
- SAS Honoré pour un montant total de 2 108.09 € HT
- Besse Echafaudage pour un montant de 2 760,00 € HT

Madame le Maire donne également le détail des tâches à réaliser en régie pour un montant de 195,00 €.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer les devis suivants :

|   |               |
|---|---------------|
| Salamandre Electricité pour un montant total de | 4 574.32 € HT |
| SAS Honoré pour un montant total de             | 2 108.09 € HT |
| Besse Echafaudage pour un montant de            | 2 760,00 € HT |

- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

En Mairie le 11 juin 2024

Le Maire

